

COMITE DE VILLAGE DE LANTON

Le 23 mai 2024 (18h salle des Cérémonies)

Membres du comité :

PEUCH Annie France, Référente, Adjointe auprès de Mme le Maire.

CHAUME José -abs

GOULEY Marie Elisabeth -abs

H ELLEY Claudine

JEUNEHOMME Yvon

LANNES Brigitte

METIVIER Brigitte -abs exc

MUNCH Janine

POZY Pablo

SALLES de SAINT PAUL Philippe

INVITES DU JOUR : Mr GLAENTZLIN membre Elu, environnement et Développement durable, Mr MANET, Directeur de Cabinet de Mme le Maire, et Mme JOLIBOIS, habitante de Lanton village.

Première partie : Les bio déchets

Deuxième partie : La Charte paysagère

Troisième partie : Questions et réponses.

L'accueil des membres du comité et des invités se fait à 18h30

Nous saluons nos invités chaleureusement et les remercions de leur aimable participation.

1. Première partie : Les Biodéchets

Depuis janvier 2024, les collectivités territoriales sont tenues de mettre en place un **tri à la source** des biodéchets pour les particuliers, dans le cadre du service public de gestion des déchets- Loi AGECE 2020 : lutte contre le gaspillage et développement de l'économie circulaire dans le cadre de la Loi anti-gaspillage.

La Loi s'applique aux professionnels depuis 2012 ; la mesure est généralisée pour tous les professionnels et les particuliers au 1^{er} janvier 2024.

Les particuliers ont donc l'obligation de trier leurs biodéchets.

Pourquoi trier à la source ?

Réduire le bilan carbone.

Tri et valorisation ; l'enfouissement génère du méthane et le tri évite les effets de serre.

Produire des énergies renouvelables. Production de biogaz nécessaire à la décarbonation ; utilisation sous forme de combustible pour produire de l'électricité, purifié en biométhane utilisé comme carburant, ou injecté dans le réseau de gaz naturel.

Résilience des modèles agricoles : production d'engrais organiques et non de synthèse, donc revitalisation des sols à l'aide de ressources renouvelables.

Comment valoriser les biodéchets ?

Le compostage permet de transformer les biodéchets en un amendement naturel pour les sols, utilisable dans les jardins potagers, les espaces verts.

La méthanisation permet de produire du biogaz, ressource précieuse pour l'agriculture et l'énergie.

Biodéchets :

Ce sont les déchets organiques d'origine alimentaire ou végétale. ; ils ne doivent plus être jetés dans la poubelle ordinaire, mais collectés séparément pour qu'ils soient compostés ou méthanisés.

Quels déchets ?

Toutes les matières végétales, certains restes alimentaires : épiluchures de légumes, fruits, agrumes compris, ails, oignons...autres restes végétaux des repas, coquilles d'œufs, marc de café, sachets de thé, tisane.

Fleurs coupées, plantes d'intérieur.

Déchets issus de l'entretien du jardin : tonte, feuilles mortes, fleurs fanées, branches broyées.

Attention aux produits et plantes traitées, les graisses et huiles, produits laitiers, viande, poissons, os....

Où déposer les biodéchets ?

Pour chaque habitant disposant d'un jardin, un bac-seau ou un composteur individuel est distribué pour collecter les biodéchets.

Les bacs, petits seaux avec couvercle, proposés par la Coban sont actuellement en rupture de stock : à suivre...

Les composteurs individuels en bois sont également en rupture pour le moment. (sont concernées les personnes disposant d'espaces et de jardins).

ET pour réceptionner les bacs/seaux, la COBAN a prévu :

>des abri-bacs de quartiers : 30 pour Lanton.

> des abri-bacs pour les habitats collectifs (plus de 20 logements) : 13 à Lanton.

Les abri-bacs seront nettoyés après chaque collecte collective.

IMPORTANT : Ne pas jeter les biodéchets dans l'évier ou les toilettes, sous peine de perturber le bon fonctionnement du réseau d'assainissement.

Mise en place

La mise en place se fait progressivement. Un certain nombre de composteurs ont été déjà distribués. Les abri- bacs seront installés sur des parcelles particulières ; leur ouverture sera possible par application numérique et badge.

Première installation : octobre 2024/avril 2025- Puis : mai -septembre 2025

Modalités d'actions :

Cette année 2024 est une année d'études préalables comportant différentes actions :

- établir une carte avec les différents points de première nécessité,
- délimiter les zones de centre bourg sans jardin,
- échanger avec la population sur le terrain, - rencontrer les bailleurs, les syndics - proposer et organiser une expérimentation dans les différents secteurs.

Matériels pour biodéchets : composteur bois, petit seau individuel, abri-bac.



AUTRES SUJETS

Les discussions sur ces sujets sont vives et animées ; **d'autres thèmes** sont abordés dont les incivilités de la population : les sachets d'excréments des chiens jetés n'importe où, qui bouchent ensuite les collecteurs d'égouts ; l'augmentation du nombre des poubelles délaissées alors que chacun est invité à rapporter ses déchets ; l'expérimentation des bornes éco mégots , la présence d' excréments de chiens en errance, l'interdiction de fumer sur les plages souvent mises à mal ... cependant, il est à noter une diminution des déchets en forêt bien que cela soit encore insuffisant ; les barrières d'interdiction d'accès ne peuvent être disposées que sur le domaine public.

2. Deuxième partie : la charte paysagère.

Qu'est-ce qu'une charte paysagère ? C'est un outil de sensibilisation à la connaissance de notre territoire, de prise de conscience de la qualité du cadre de vie, des paysages urbains, ruraux...un outil de dialogue entre les différents acteurs du territoire, les élus, la population, un outil d'aide à la décision.

Elle permet une contribution participative à la maîtrise des évolutions sociales, économiques et naturelles, pour développer un ensemble de préconisations et de bonnes pratiques organisées par thématiques.

Exemples :

- Préserver, renforcer le patrimoine végétal sur les parcelles,
- Les améliorations et l'imperméabilisation des sols sur sa parcelle,
- Les clôtures et les limites des parcelles,
- Les notions d'architecture,
- La valorisation végétale favorable à la diversité, la valorisation d'une gestion écologique et différenciée dans son jardin, etc...

Un dossier complet a été envoyé à chacun des membres, élaboré par le prestataire, Palimpseste.

Une Réunion de concertation est proposée pour chacun des villages de la commune.
VENEZ NOMBREUX, VENEZ et PARTICIPEZ.

CHARTRE PAYSAGERE

REUNION DE CONCERTATION AVEC LES HABITANTS du village de Lanton.

Le vendredi 5 juillet de 18h30 à 20h

En Mairie (salle des cérémonies).

ECHANGER Avec la population sur la perception de leur cadre de vie, afin d'identifier les qualités, les contraintes, les problématiques, les risques perçus,

TENDRE vers l'identification des éléments

à valoriser et des pistes d'amélioration à privilégier.

INVITEZ VOS AMIS, VOS VOISINS.

3. Troisième partie : QUESTIONS /REPONSES :

L'assemblée est particulièrement active et bavarde, les propos sur les divers sujets fusent de tous côtés...

* TRAVAUX :

- Quelle est la suite des travaux de la route de Blagon ? Les canalisations d'eau potable sont terminées ; L'insertion d'une plateforme à l'intersection de la piste cyclable et de la route suivra, le busage du fossé est prévu en juillet, et l'enfouissement des réseaux en octobre. La route de Blagon, du moins sa chaussée, réouvrira pendant la saison estivale (13 juillet au 20 août) ; les travaux d'Orange continueront ensuite en septembre. Coût global : 450 000 euros. La route de la Sablière sera à nouveau fermée à la fin des travaux.
- Pourrions-nous installer des racks à vélos près du cimetière à l'entrée du Domaine de Certes (platelage) ? 3 racks sont actuellement disponibles et seront installés.
- Le cimetière est enherbé pour des questions de gestion écologique !
- Les travaux du parking devant le cimetière : La Directrice du Domaine de Certes souhaitait labelliser le chemin créé ; l'aménagement de ce parking se fera donc en concertation. Un aménagement PMR et un accès stabilisé (graves...) sont prévus.

- Le radar de la route d'Audenge sera actif très prochainement.

* SALUBRITE :

- Les débordements de cet hiver, réseaux d'eaux usées et pluviales.

Une réunion avec la Directrice du SIBA et les Présidents des comités, entre autres personnes, a permis d'expliquer le fonctionnement des réseaux et comprendre les raisons des débordements subis.

Depuis octobre/novembre 2023, 5 tempêtes ont balayé nos villes et forêts et ont provoqué un cumul d'eau impressionnant. L'ensemble des ouvrages est régulièrement contrôlé et vérifié ; il n'y a pas de sous dimensionnement des matériels ; l'augmentation des populations est bien prise en compte, laquelle, de toute façon, n'a aucune influence sur la quantité d'eau de pluie cumulée. Après plusieurs kms de transit, les eaux pluviales augmentent de volume et se déversent dans les 3 bassins de sécurité créés sur le nord bassin. Les accès aux réseaux d'assainissement ne sont pas étanches, par essence, car le pompage nécessite naturellement des appels d'air. Les réseaux d'eaux usées ont donc été envahis et saturés par l'infiltration d'eaux pluviales n'ayant, depuis 1923, jamais atteint de telles mesures. Les bassins de sécurité existants ont aussi atteint leurs limites. Nos villes voisines en amont ont subi des problèmes équivalents, **Il convient donc de stopper les eaux pluviales des grands bassins versants en amont, de réguler les ruissellements des zones forestières alentours, et installer un nouveau bassin de stockage et de régulation intermédiaire.** Les travaux de rénovation sont en cours ; ce projet de bassin, engagé depuis 2021, nécessite des acquisitions foncières. Les services de la Préfecture suivent le dossier ; 10 millions d'euros sont prévus pour les travaux nécessaires pour anticiper de nouveaux épisodes de cette ampleur. La création d'une zone humide à Blagon permettrait également de filtrer et réguler les eaux pluviales.

- Les rats envahissent certains quartiers du village.

Depuis l'automne, les crastes environnantes ont toutes débordé ; les surmulots vivent sur leurs berges et sont obligés de migrer pour trouver leur nourriture. Il faut éviter de les

nourrir ! (poulaillers...). Le Siba peut intervenir sur les espaces publics, à la demande des particuliers ; il convient de les appeler.

- Apparition des moustiques dès mars, que peut-on faire ?

Depuis 4/5 ans, le SIBA traite les zones de ponte avant le développement des larves. C'est la seule possibilité proposée par l'ARS.

Un traitement généralisé sur une commune, un quartier, n'est possible que lorsqu'il y a un cas de maladie grave décelée comme la dengue ou le chikungunya...mais les traitements systématiques sont trop invasifs et nocifs pour les humains, la diversité animale et végétale.

Il est indispensable d'enlever les lieux d'eau stagnante, pour éviter le développement des larves. En même temps et en contradiction, il faut faire boire les animaux, bestiaux, animaux domestiques, volaille, oiseaux... ! Les moustiques n'aiment pas le vent, ni certaines huiles essentielles...Peu de choses à faire, sinon appeler le Siba pour avis.

*** SECURITE :**

- Passages importants de voitures et de camions sur la route du Lénan ; La circulation est plus dense sur cette route depuis les travaux de la route de Blagon. Une demande de chaudiou est formulée par certains habitants.

- La route de la Sablière est actuellement en sens unique et celui-ci n'est pas respecté. La route de la Sablière sera fermée quand les travaux seront terminés dès l'automne.

- Demande d'un plot supplémentaire au niveau du passage protégé du rond-point des pompiers, côté route du Pont des Chèvres, afin d'éviter le passage des véhicules. Question déjà posée, l'essai de passage sera effectué par Mr Manet...

- Demande de panneau sur la route de Blagon. Ce panneau est inutile car la route est une voie départementale donc régulée à 80km/h, sauf sur les portions réduites à 70 ou 50 km/h.

- Peut-on mettre l'allée de Marsalat en double sens pour les cyclistes ? certainement.

- Peut-on refaire le marquage au sol de la route de la plage ainsi que la route de l'Hôtel de Ville ? Il est prévu un marquage spécial pour la route de la Plage mais celui-ci ne sera pas fait pour l'été hélas.

CIVILITE

- L'été arrive, que fait-on pour réduire le bruit excessif de Cap Fun ? Peut-on imposer que l'amplitude horaire et sonore soit diminuée ?

La Directrice est informée régulièrement de ces nuisances ; des prélèvements de son ont été faits mais restent non probants. Le seuil moyen n'étant pas déterminé, comment caractériser la gêne, cela est complexe. Des accords départementaux existent pour les restaurants, les bars, mais pas pour les campings. La Gendarmerie peut être appelée en cas de nuisance trop importante

> Un rendez-vous a été pris avec le nouveau directeur technique pour un problème autre, de gestion des écluses. Le sujet de l'impact sonore du camping sera à nouveau présenté.

COMMUNICATION

Proposition d'un ajout, sur le magazine municipal :

« Une question ? un problème ?

-Sauf problème de voisinage ou personnel-

Envoyez un mail à votre comité de village :

Adresses mails... des différents comités »

La séance se termine vers 20h30 et nous partageons ensuite un encas tous ensemble.

Le 8 juin 2024.

J.Münch

« Une question, un problème ? »

Mail du Comité du village de Lanton :

comitedevillagelanton@ville-lanton.fr